

---

# États financiers de Terre Sans Frontières

31 mars 2024

---

ATIP Disclosure  
Divulcation de l'APRP

---

Rapport de l'auditeur indépendant .....	1-2
État des résultats .....	3
État de l'évolution des actifs nets .....	4
État de la situation financière .....	5
État des flux de trésorerie .....	6
Notes complémentaires .....	7-13

---

ATIP Disclosure  
Divulcation de l'AIPRP

## Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de  
Terre Sans Frontières

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Terre Sans Frontières (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

24 (1)

## Terre Sans Frontières

### État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2024

					2024	2023
Notes	Fonds d'administration	Fonds des programmes	Fonds de financement	Fonds des dons planifiés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Produits</b>						
Fondations	225 198	5 014 140	—	—	5 239 338	5 932 785
Organismes internationaux	4 671	145 487	—	—	150 158	1 883 484
Dons du public et autres produits	—	403 626	38 024	217 275	658 925	250 425
Communautés religieuses	129 084	1 513 764	254 058	—	1 896 906	1 956 216
Produits de placement	34 696	—	—	—	34 696	50 149
Contributions sous forme de services rendus	—	116 200	—	—	116 200	90 600
Gouvernement du Québec	—	354 004	—	—	354 004	133 000
	<b>393 649</b>	<b>7 547 221</b>	<b>292 082</b>	<b>217 275</b>	<b>8 450 227</b>	10 296 659
<b>Charges</b>						
Frais de fonctionnement	331 730	—	—	—	331 730	199 303
Activités de collectes de fonds	—	—	12 314	—	12 314	4 059
Projets internationaux	—	7 094 533	—	—	7 094 533	8 683 827
Gestion terrain	—	231 717	—	—	231 717	242 581
Contributions sous forme de services rendus	—	116 200	—	—	116 200	90 600
Amortissement du coût d'acquisition des polices d'assurance vie	—	—	—	22 824	22 824	22 824
Primes d'assurance vie	—	—	—	50 372	50 372	50 517
Honoraires	—	6 701	—	—	6 701	4 068
Salaires et charges sociales	247 716	609 600	167 634	—	1 024 950	1 214 148
	<b>579 446</b>	<b>8 058 751</b>	<b>179 948</b>	<b>73 196</b>	<b>8 891 341</b>	10 511 927
<b>(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges</b>	<b>(185 797)</b>	<b>(511 530)</b>	<b>112 134</b>	<b>144 079</b>	<b>(441 114)</b>	(215 268)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Terre Sans Frontières**  
**État de l'évolution des actifs nets**  
Exercice terminé le 31 mars 2024

	Fonds d'administration			Fonds des programmes <sup>(2)</sup>	Fonds de financement <sup>(1)</sup>	Fonds des dons planifiés <sup>(1)</sup>	Fonds diocésain <sup>(3)</sup>	Total
	Investis en immobilisations <sup>(1)</sup>	Non affectés	Total					
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 mars 2022	145 875	392 521	538 396	15 328	485 358	286 709	328 592	1 654 383
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(28 919)	67 455	38 536	(315 639)	131 314	(69 479)	—	(215 268)
Affectations externes	—	—	—	—	—	—	(1 742)	(1 742)
Investissement en immobilisations, déduction faite des dispositions	1 514	(1 514)	—	—	—	—	—	—
Transferts	—	(315 000)	(315 000)	315 000	—	—	—	—
<b>Solde au 31 mars 2023</b>	<b>118 470</b>	<b>143 462</b>	<b>261 932</b>	<b>14 689</b>	<b>616 672</b>	<b>217 230</b>	<b>326 850</b>	<b>1 437 373</b>
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(75 353)	(110 444)	(185 797)	(511 530)	112 134	144 079	—	(441 114)
Affectations externes	—	—	—	—	—	—	2 954	2 954
Investissement en immobilisations, déduction faite des dispositions	267 683	(267 683)	—	—	—	—	—	—
Transferts	—	—	—	500 000	(500 000)	—	—	—
<b>Solde au 31 mars 2024</b>	<b>310 800</b>	<b>(234 665)</b>	<b>76 135</b>	<b>3 159</b>	<b>228 806</b>	<b>361 309</b>	<b>329 804</b>	<b>999 213</b>

(1) Affectation d'origine interne

(2) Affectation d'origine externe et gestion des programmes

(3) Dotation

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Terre Sans Frontières**  
**État de la situation financière**  
 au 31 mars 2024

	Notes	2024	2023
		\$	\$
<b>Actif</b>			
À court terme			
Encaisse		<b>345 778</b>	2 437 564
Débiteurs	6	<b>846 983</b>	570 924
Tranche à court terme des placements en obligations	7	<b>71 930</b>	163 649
Frais payés d'avance		<b>5 424</b>	2 783
		<b>1 270 115</b>	3 174 920
Placements en obligations	7	<b>425 736</b>	1 039 961
Placement en actions		—	10 914
Dépôts sur les polices d'assurance vie	8	<b>31 140</b>	33 586
Coût d'acquisition des polices d'assurance vie	9	<b>22 824</b>	45 648
Immobilisations	10	<b>310 800</b>	118 470
		<b>2 060 615</b>	4 423 499
<b>Passif</b>			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer		<b>65 473</b>	170 339
Apports reportés destinés à des projets	11	<b>995 929</b>	2 815 787
		<b>1 061 402</b>	2 986 126
<b>Actifs nets</b>			
Fonds investis en immobilisations – Affectés d'origine interne		<b>310 800</b>	118 470
Fonds non affectés		<b>(234 665)</b>	143 462
Fonds des programmes – Affectés d'origine externe		<b>3 159</b>	14 689
Fonds de financement – Affectés d'origine interne		<b>228 806</b>	616 672
Fonds des dons planifiés – Affectés d'origine interne		<b>361 309</b>	217 230
Fonds diocésain – Dotation		<b>329 804</b>	326 850
		<b>999 213</b>	1 437 373
		<b>2 060 615</b>	4 423 499

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom/du conseil

19 (1)

\_\_\_\_\_, administrateur et présidente

\_\_\_\_\_, administrateur et trésorière

**Terre Sans Frontières**  
**État des flux de trésorerie**  
 Exercice terminé le 31 mars 2024

	<b>2024</b>	2023
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	<b>(441 114)</b>	(215 268)
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	<b>75 353</b>	28 919
Perte sur radiation des immobilisations	<b>401</b>	151
Amortissement du coût d'acquisition des polices d'assurance vie	<b>22 824</b>	22 824
Rendement de placement du Fonds des dons planifiés capitalisé aux dépôts sur les polices d'assurance vie	<b>587</b>	(903)
Charges de primes d'assurance vie	<b>50 372</b>	50 517
	<b>(291 577)</b>	(113 760)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement	<b>(2 203 424)</b>	313 318
	<b>(2 495 001)</b>	199 558
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition nette des placements en obligations	<b>716 858</b>	(157 797)
Augmentation des dépôts sur les polices d'assurance vie	<b>(48 513)</b>	(42 231)
Acquisition d'immobilisations	<b>(268 084)</b>	(1 665)
	<b>400 261</b>	(201 693)
<b>Activités de financement</b>		
Dotation	<b>2 954</b>	(1 742)
Diminution nette de l'encaisse	<b>(2 091 786)</b>	(3 877)
Encaisse au début	<b>2 437 564</b>	2 441 441
<b>Encaisse à la fin</b>	<b>345 778</b>	2 437 564

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## **1. Description de l'Organisme**

Terre Sans Frontières (l'« Organisme ») est constitué en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. L'Organisme est aussi enregistré à titre d'organisme de bienfaisance et est conséquemment exempté d'impôts sur les bénéfices.

Ses principaux objectifs sont :

- a) soutenir et renforcer, dans des pays du Sud, des partenaires œuvrant en développement communautaire, en santé et en éducation, afin de favoriser l'autonomie de populations démunies pour qu'elles se libèrent de la pauvreté;
- b) associer le public canadien en général et des segments de la population en particulier, notamment les jeunes et les professionnels de la santé, à des initiatives les encourageant à poser des gestes d'engagement envers des personnes démunies du Sud et du Canada;
- c) contribuer à un partage plus équitable de la richesse, ici et ailleurs.

## **2. Méthodes comptables**

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Ces états financiers tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

### *Comptabilité par fonds*

Les produits et les charges afférents à l'administration générale sont présentés dans le Fonds d'administration.

Les produits et les charges relatifs au financement, à la réalisation des programmes ainsi qu'à la gestion des projets et des programmes sont présentés dans le Fonds des programmes.

Les produits et les charges relatifs au financement du programme de développement sont présentés dans le Fonds de financement.

Les produits et les charges afférents aux activités de financement à long terme de l'Organisme sont présentés dans le Fonds des dons planifiés.

Les produits et les charges afférents aux activités du diocèse de Dangu sont présentés dans le Fonds diocésain.

### *Constatation des produits*

L'Organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus de placement sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les produits des indemnités d'assurance vie sont comptabilisés au Fonds des dons planifiés lors de l'encaissement de l'indemnité de la police d'assurance vie.

### *Dons reçus sous forme de fournitures et de services et dons d'immobilisations*

Les dons reçus sous forme de fournitures et de services et dons d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur au moment où le don a été reçu.

## **2. Méthodes comptables (suite)**

### *Instruments financiers*

#### Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Organisme devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre parties liées sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre parties liées dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'Organisme dans le cadre de l'opération.

#### Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement.

#### Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé à l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

#### Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, l'Organisme comptabilise à l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

#### *Coût d'acquisition des polices d'assurance vie*

Le coût d'acquisition des polices d'assurance vie représente les sommes versées à des tiers pour le transfert des droits de polices en vigueur au moment de leur acquisition. Le coût d'acquisition de ces polices d'assurance vie est présenté à l'actif. L'amortissement de chacun de ces éléments d'actif est calculé selon la méthode linéaire sur la durée comprise entre l'âge des assurés au moment de l'acquisition de la police d'assurance vie et leur espérance de vie. Au moment de l'encaissement des indemnités d'assurance vie, le solde non amorti sera passé en charges.

## **2. Méthodes comptables (suite)**

### *Immobilisations*

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants :

Matériel informatique	30 %
Immeuble	4 %
Mobilier et agencements	20 %
Matériel roulant	30 %

### *Ventilation des charges*

L'Organisme ventile le coût des salaires et des avantages sociaux parmi les différentes catégories de charges selon la répartition du temps consacré par les employés entre les diverses fonctions.

### *Conversion des devises*

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change moyens. Les gains et les pertes de change sont passés en charges.

### *Utilisation d'estimations*

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, la durée de vie utile en fonction de l'espérance de vie des assurés pour le coût d'acquisition des polices d'assurance vie et la juste valeur de certains instruments financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

## **3. Contributions sous forme de services rendus**

L'Organisme comptabilise les contributions reçues sous forme de services rendus à titre gratuit par ses coopérants volontaires à la juste valeur selon la méthode d'Affaires mondiales Canada, soit à 200 \$ par jour par bénévole. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, les contributions ont augmenté pour atteindre 116 200 \$ (90 600 \$ en 2023).

## **4. Bénévolat**

L'Organisme ne pourrait exercer, dans le cours normal de sa mission, l'ensemble de ses activités et de sa gouvernance sans les services qu'il reçoit de bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. L'Organisme a choisi de ne pas comptabiliser ces précieux apports reçus sous forme de services par les bénévoles.

## 5. Charges

Les charges de l'exercice comprennent les montants suivants, inclus dans les frais de fonctionnement :

	<b>2024</b>	2023
	\$	\$
Amortissement des immobilisations	<b>75 353</b>	28 919
Perte sur radiation des immobilisations	<b>401</b>	151
Perte de change	<b>3 708</b>	(193)

## 6. Débiteurs

	<b>2024</b>	2023
	\$	\$
Contributions à recevoir	<b>591 705</b>	465 813
Taxes à la consommation à recouvrer	<b>15 329</b>	14 921
Intérêts à recevoir	<b>1 183</b>	6 530
Autres	<b>238 766</b>	83 660
	<b>846 983</b>	570 924

## 7. Placements en obligations

	<b>2024</b>	2023
	\$	\$
Obligations municipales et paragouvernementales, portant intérêt à des taux variant de 0,85 % à 4,96 % (0,85 % à 4,96 % en 2023), échéant de juillet 2024 à septembre 2028 (avril 2023 à janvier 2028 en 2023)	<b>497 666</b>	1 203 610
Tranche à court terme	<b>71 930</b>	163 649
	<b>425 736</b>	1 039 961

## 8. Dépôts sur les polices d'assurance vie

La valeur de rachat des polices d'assurance vie est de 31 409 \$ (33 587 \$ en 2023). La différence entre la valeur des dépôts sur les polices d'assurance vie et la valeur de rachat est due aux frais de rachat qui seraient engagés s'il y avait rachat au cours des dix premières années du contrat d'assurance, ainsi qu'aux redressements en fonction de la valeur au marché relatifs aux fonds déposés dans les comptes à intérêt garanti et aux emprunts sur les polices d'assurance vie.

Au 31 mars 2024, le capital assuré pour l'ensemble des polices d'assurance vie s'élève à 3 520 669 \$ (3 768 607 \$ en 2023). En vertu des contrats, lors du décès du deuxième assuré de certaines polices d'assurance vie, 25 % du capital assuré doit être remis aux héritiers désignés par les assurés.

## 9. Coût d'acquisition des polices d'assurance vie

	2024	2023
	\$	\$
Coût	380 400	380 400
Amortissement cumulé	(357 576)	(334 752)
Valeur comptable nette	<b>22 824</b>	45 648

## 10. Immobilisations

	2024			2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	54 961	44 340	10 621	9 332
Immeuble	90 000	3 600	86 400	—
Mobilier et agencements	32 382	27 192	5 190	6 488
Matériel roulant	260 102	101 513	158 589	52 650
Terrain	50 000	—	50 000	50 000
	<b>487 445</b>	<b>176 645</b>	<b>310 800</b>	118 470

### 11. Apports reportés destinés à des projets

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à des projets qui se poursuivront au cours de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	<b>2024</b>	2023
	\$	\$
Solde d'ouverture – financement destiné à couvrir les charges de projets	<b>2 815 787</b>	2 337 069
Montant octroyé pour des projets	<b>5 556 180</b>	9 687 632
	<b>8 371 967</b>	12 024 701
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	<b>7 376 038</b>	9 208 914
Solde de clôture – financement destiné à couvrir les charges de projets	<b>995 929</b>	2 815 787

### 12. Projets internationaux

Entre 2014 et 2020, l'Organisme a comptabilisé dans ce poste des coûts relatifs à la gestion du projet Centre Mère Enfant dans la commune de Vialet en Haïti. Ce centre a été converti en Centre de développement communautaire. Au 31 mars 2024, l'Organisme est propriétaire des infrastructures bâties jusqu'à cette date d'un coût total estimé par la direction à 5 156 990 \$ (3 796 094 \$ en 2023).

### 13. Instruments financiers

#### *Risque de marché*

L'Organisme est exposé au risque de marché en raison de ses activités de placement. Le risque de marché est le risque de perte découlant de la volatilité des cours des titres, des taux d'intérêt et des taux de change. Le niveau de risque auquel est exposé l'Organisme varie selon la conjoncture des marchés et la composition de l'actif.

#### *Risque de change*

L'Organisme est exposé au risque de change puisqu'une partie importante de ses activités est effectuée en devises. Ce risque est contrebalancé par des achats de devises au fur et à mesure des besoins de liquidité, ainsi que par les charges de projets internationaux qui se feront dans les mêmes devises.

### 13. Instruments financiers (suite)

#### *Risque de change (suite)*

L'état de la situation financière inclut les montants suivants en dollars canadiens à l'égard de l'encaisse dont les flux de trésorerie sont libellés dans les devises suivantes :

	<b>2024</b>	2023
	\$	\$
Dollar américain	<b>46 315</b>	28 161
Shilling tanzanien	<b>401</b>	15 118
Shilling ougandais	—	1 690
Franc CFA XAF	<b>39 536</b>	153 737
Franc CFA XOF	<b>26 144</b>	34 999
	<b>112 396</b>	233 705

#### *Risque de taux d'intérêt*

Les placements en obligations portent intérêt à des taux fixes. La juste valeur de ces placements peut varier en fonction des taux du marché.

#### *Risque de crédit*

Le risque de crédit découle du fait que l'Organisme détient des placements en obligations. De ce fait, il y a un risque de crédit qu'un émetteur d'obligations municipales et paragonnementales ne s'acquitte pas de ses obligations envers l'Organisme, ce qui aurait une incidence sur l'actif de l'Organisme.

Le risque de crédit découle également des contributions à recevoir et de l'indemnité d'assurance à recevoir, car il y a un risque qu'une partie liée à un actif financier manque à l'une de ses obligations, ce qui aurait une incidence sur l'actif de l'Organisme.